



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE QUATORZE DECEMBRE

A LA REQUETE DU :

Syndicat Secondaire des Copropriétaires de l'immeuble dénommé Tieralsalor situé 17, avenue d'Alsace Lorraine 93130 NOISY LE SEC, représenté par son syndic, la société de Gérance Richelieu, inscrite au RCS de Bobigny sous le n° 602 057 762 dont le siège social est situé 10, boulevard de l'Ouest à LE RAINCY.

LEQUEL M'EXPOSE :

- Que dans le cadre des actes préparatoires à la vente des biens et droits immobiliers saisis appartenant à la succession de Madame _____ et à la succession de Monsieur _____, Monsieur _____, Monsieur _____ et Madame _____, il me requiert à l'effet de procéder à la description de l'appartement situé 17, boulevard d'Alsace Lorraine à NOISY-LE-SEC en Seine-Saint-Denis, bâtiment 3, au deuxième étage, porte face droite, correspondant au lot de copropriété n° 132, accessoirisé d'une cave au sous-sol portant le n° 12 correspondant au lot de copropriété n° 156.

EN AGISSANT EN VERTU DE :

- UN JUGEMENT RENDU PAR LE TRIBUNAL D'INSTANCE DE BOBIGNY EN DATE DU 12 AOUT 2014.
- UN COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIÈRE DÉLIVRÉ LE 4 DECEMBRE 2017.
- DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L322-2 ET R322-1 ET SUIVANTS DU CODE DES PROCÉDURES CIVILES D'EXÉCUTION.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Stéphanie ROBILLARD, Huissier de Justice Associée, membre de la Société Civile Professionnelle Philippe KLEIN, Gérard SUISSA et Stéphanie ROBILLARD, Huissiers de Justice Associés, sise 24/26, avenue du Général de Gaulle à Rosny-sous-Bois, Seine-Saint-Denis, soussignée :





Me suis transportée ce jour au 17, boulevard d'Alsace Lorraine, bâtiment 3, au deuxième étage, deuxième porte à droite depuis les escaliers, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

CONSTATATIONS

La porte de l'appartement m'est ouverte par Monsieur _____ qui m'indique vivre provisoirement dans les lieux avec Monsieur _____ .

Monsieur _____ m'autorise à procéder à mes opérations de description

Il me déclare être dans les lieux depuis 2013 et Il m'indique être rentré dans les lieux car une personne lui avait donné location de l'appartement puis cette personne a disparu et il a pleinement conscience à ce jour qu'il est occupant sans droits, ni titre.

- ✓ *Le syndic de l'immeuble est la société SGR ainsi qu'ATM et GAILLARD situé à BONDY.*





Distribution :

Le couloir de distribution dessert :

- Première porte à gauche : une salle d'eau ;
- Deuxième porte à gauche : une cuisine ;
- Porte face : le salon qui mène lui-même à un nouveau couloir de distribution qui dessert :
 - Première porte à gauche : une chambre ;
 - Deuxième porte à gauche : une deuxième chambre.





PREMIER COULOIR DE DISTRIBUTION

Le sol est recouvert de parquet en bon état.

Les murs sont recouverts de papier peint en mauvais état.

Le plafond est recouvert de peinture en état d'usage.

Eléments d'équipement :

- *Un placard bas.*
- *Un placard haut.*





SALLE D'EAU

Le sol est recouvert de carrelage dans un état vétuste.

Les murs sont recouverts de peinture dans un état vétuste.

Le plafond est recouvert de peinture dans un état vétuste.

La pièce est aveugle.

Eléments d'équipement :

- Une cuvette à l'anglaise.
- Un lavabo.
- Un bac de douche
- Un ballon à production d'eau chaude.
- Un radiateur.

Le tout est dans un état vétuste.



CAISSE DES DEPOTS 40031 00001 0000333947 K 71

N° TVA intracommunautaire : FR 92327968020 - SIRET : 32796802000021
membre d'une association agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté

Paiement par Carte Bancaire sécurisé

Huissiers de Justice associés

24/26, ave. Du Général de Gaulle, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

Société Civile Professionnelle
Philippe KLEIN Gérard SUISSA Stéphanie ROBILLARD
Huissier de Justice Associés
Clémence GARRIGUE
Huissier de Justice

STANDARD : 01.45.28.29.67
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46
www.ksr-justice.fr



CAISSE DES DEPOTS 40031 00001 0000333947 K 71
N° TVA intracommunautaire : FR 92327968020 - SIRET : 32796802000021
membre d'une association agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté
Paiement par Carte Bancaire sécurisé
Huissiers de Justice associés
24/26, ave. Du Général de Gaulle, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS



CUISINE

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage dans un état vétuste.

Les murs sont recouverts de peinture en mauvais état.

Le plafond est recouvert de peinture en mauvais état et sale.

Elle prend jour par une fenêtre à deux battants, équipée de montants en bois et de simple vitrage, le tout en mauvais état.

Eléments d'équipement :

- *Un radiateur.*
- *Un évier.*
- *Un chauffe-eau électrique pour la production d'eau chaude.*
- *Un petit radiateur.*





SALON

Le sol est recouvert de parquet en bon état.

Les murs sont recouverts de papier peint lui-même recouvert de peinture dans un état vétuste.

Le plafond est recouvert de peinture dans un état vétuste et craquelée.

La pièce prend jour par une porte-fenêtre à quatre battants dont deux fixes, équipée de montants en bois et de simple vitrage. Ladite porte-fenêtre donne accès à un petit balcon avec garde-corps.

Une porte vitrée sépare le salon de la première chambre.

Il n'y a pas de radiateur dans le salon.





COULOIR DE DISTRIBUTION MENANT AUX CHAMBRES

Le sol est recouvert de parquet en bon état.

Les murs sont recouverts de peinture en bon état.

Le plafond est recouvert de peinture en bon état. Je note toutefois de la peinture écaillée au fond du couloir, en hauteur.





CHAMBRE 1

Le sol est recouvert de parquet dans un état vétuste.

Les murs sont recouverts de peinture dans un état vétuste.

Le plafond est recouvert de dalles de polystyrène dans un état vétuste.

La pièce prend jour par une fenêtre à trois battants dont un fixe, équipée de montants en bois et de simple vitrage. Ladite fenêtre est équipée de persiennes métalliques.

Je note l'absence de radiateur dans cette pièce.





CHAMBRE 2

Le sol est recouvert de moquette en mauvais état.

Les murs sont recouverts de toile de verre elle-même recouverte de peinture en mauvais état.

Le plafond est recouvert de peinture blanche en état vétuste.

La pièce prend jour par deux fenêtres, l'une à trois battants dont un fixe, équipée de montants en bois et de simple vitrage ; l'autre à deux battants, équipée de montants en bois et de simple vitrage. Les deux fenêtres sont équipées de persiennes métalliques.

Il n'y a pas de radiateur dans cette pièce.



Il n'y a pas de tableau électrique dans ce logement, uniquement le disjoncteur situé dans la cuisine.





J'annexe au présent procès-verbal le rapport de l'expert comprenant :

- *Le certificat de surface privative pour 57,87 m² loi Carrez*
- *Le rapport sur l'état de repérage de l'amiante*
- *Le diagnostic de performance énergétique*
- *Le rapport sur l'état de l'installation intérieure de gaz*
- *Le rapport sur l'état de l'installation intérieure d'électricité*
- *L'état des risques naturels, miniers et technologiques.*

Telles sont mes constatations.
Et de tout ce que dessus j'ai fait et rédigé
le présent procès-verbal de constat
pour servir et valoir ce que de droit.

Stéphanie ROBILLARD

